

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

**RÉDACTION**  
76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.  
**ANNONCES ANGLAISES**  
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT			
Ville de Lyon. . . . .	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône . . . . .	11	22	44
Départem. limitrophes. . . . .	12	23	46
Autres départements. . . . .	13	25	48
Pour l'étranger, le port en sus.			

**LES ABONNEMENTS**  
partent des 1<sup>er</sup> et 16  
de chaque mois.  
**Gérant**  
C. GUICHARD  
Imprimerie de H. SROCK, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

## Lyon, le 22 Juin.

Au moment où une scission complète et définitive entre l'extrême droite et le centre droit paraît sur le point d'être consommée, on ne lira pas sans intérêt une note adressée au *Times* par quelques amis de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, pour éclairer le public sur le rôle joué respectivement par chacun des deux partis, orléaniste et légitimiste, dans les incidents à la suite desquels toute idée de fusion, dit, au mois d'octobre dernier, être complètement abandonnée.

Cette note que nous reproduisons plus loin a été rédigée dans le but de mettre à néant les imputations dirigées par les légitimistes contre le duc d'Audiffret. On y trouvera, raconté dans le détail et avec une remarquable précision, l'histoire des faits dont l'ensemble a été désigné sous le nom de : « l'intrigue fusionniste ». Certains de ces faits ne manquent pas de paraître assez piquants, et quelques autres sont, croyons-nous, livrés pour la première fois à la curiosité du public.

Nous n'avons pas à relever les incidents de diverse nature qui se produisirent à cette époque. Ils ne sauraient nous intéresser désormais qu'à titre de document : tout l'échafaudage monarchique ayant été renversé pour toujours par le comte de Chambord lui-même, grâce à sa lettre du 27 octobre. On en trouvera d'ailleurs, dans la note du *Times*, le récit le plus complet et probablement le plus authentique qui en ait encore paru.

Mais il est dans le nombre de ces faits un épisode resté jusqu'à ce jour inconnu, en dehors du cercle des initiés, et sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention. Nous voulons parler de la visite que fit alors le duc d'Audiffret-Pasquier au maréchal Mac-Mahon, et de la déclaration du maréchal au duc d'Audiffret qui l'interrogeait sur l'effet que les bruits qui couraient alors avaient produit sur son esprit. Les paroles prononcées par M. de Mac-Mahon, à cette occasion, méritent d'être citées :

« Appelé dit-il par l'Assemblée dans une circonstance critique pour aider le pays, défendre l'ordre et faire respecter les décisions de l'Assemblée, mes fonctions sont limitées à cela ; je maintiendrai l'ordre, et celles que soient les décisions prises par l'Assemblée, je les ferai respecter. Je ferai cependant une exception. Il est question de substituer le drapeau blanc au drapeau tricolore. Sur ce point, je dois vous donner mon avis. Si le drapeau blanc était déployé en face du drapeau tricolore, si le drapeau blanc flottait à une fenêtre et le drapeau tricolore à une autre, les chapeaux partiraient d'eux-mêmes et je ne pourrais plus répondre de l'ordre dans les rues ni de la discipline dans l'armée ».

Un pareil langage fait trop d'honneur à la perspicacité du maréchal pour n'être pas applaudi.

On connaît aujourd'hui le résumé du rapport du capitaine général intermédiaire de la province de Valence sur l'affaire d'Alcora.

C'est le 14 juin que le combat a eu lieu. Les bandes réunies sous le commandement de don Alphonse s'élevaient à une douzaine de mille hommes. Comptant sur la supériorité de leur nombre, les carlistes avaient résolu d'attaquer la colonne du capitaine général. Mais s'étant rendu compte assez à temps de leurs intentions, ce dernier prit les devants et attaqua vigouzeusement les deux extrémités, d'abord, puis le centre de la ligne ennemie.

L'élan et la vigueur de notre attaque, dit le rapport, ne laissèrent rien à désirer. Bientôt

la gauche de l'ennemi fut chargée par le 3<sup>e</sup> bataillon, dont les soldats, se précipitant sur l'ennemi, lui firent lâcher pied et le poursuivirent pendant plus de deux heures jusqu'à Lucena.

A ce moment favorable entra en ligne le bataillon résidé en réserve auprès du général. Il s'élança contre le centre de l'ennemi, qui s'était fortement retranché dans un bâtiment fortifié sur une colline.

Cette attaque, soutenue par l'artillerie postée à San-Cristobal à gauche, et les troupes de Morales, à droite fut décisive. En peu de temps la position ennemie fut enlevée ; les hauteurs occupées par les carlistes furent canonnées par les troupes libérales, tandis que les carlistes, complètement défaits, fuyaient de tous côtés.

Le déroute des carlistes parait donc avoir été complète. Don Alphonse n'attendit pas, pour se sauver, la fin de l'engagement. Il se hâta, dès qu'il vit s'accroître la déroute de ses partisans, de se réfugier à Lucena, emmenant dona Blanca, sa femme, qui, à cheval auprès de lui, avait assisté au combat.

Les pertes éprouvées par les carlistes, paraissent avoir été plus considérables qu'on ne l'avait estimé tout d'abord. Outre don François de Bourbon, dont le télégraphe nous avait annoncé la mort, ils comptent un brigadier et plusieurs officiers parmi les victimes de la journée. Un nombre considérable de morts et de blessés a été relevé par les troupes républicaines. — lors après la bataille, elles sont allées occuper les positions abandonnées par la petite armée de don Alphonse.

## INFORMATIONS POLITIQUES

L'Assemblée discutera aujourd'hui un amendement de M. Ferry ayant pour objet d'obliger le gouvernement à choisir les maires dans le conseil municipal, dans toutes les communes au-dessous de 3,000 âmes.

La commission du budget vient de consacrer plusieurs séances à l'examen de la proposition de MM. Denormandie et Vautrain, relative aux indemnités à accorder aux propriétaires dont les immeubles ont été détruits en 1870 par ordre du génie militaire.

Les auteurs de la proposition ont été entendus par la commission. M. de Ventavon a expliqué qu'il ne s'agissait pas uniquement des habitants du département de la Seine. En effet, la même question se présente sur plusieurs autres points du territoire. — M. le général de Cissey, ministre de la guerre, accompagné de M. l'intendant général Guillot, et M. le conseiller d'Etat Durangal, représentant le ministre de l'intérieur, se sont rendus dans le sein de la commission et ont fourni de leur côté des renseignements très intéressants.

L'Ordre avait annoncé le départ pour Frohsdorf de trois députés du parti légitimiste, dans le but d'amener M. le comte de Chambord à fixer sa résidence en France, en ajoutant que cette mission n'avait aucune chance de succès.

L'Univers, relevant cette nouvelle, ajoute : « Il est d'autant plus certain que la démarche des trois députés ne réussira pas, qu'il n'y a eu ni démarche ni députés. Aucune tentative de ce genre n'a été faite ni même projetée ».

La commission nommée par M. le ministre de la justice pour formuler un projet de loi sur la presse n'a pas plus le don de plaire aux journaux de la droite qu'aux journaux libéraux. Les uns et les autres blâment l'étrange composition de cette commission.

Voici ce qu'en dit le *Constitutionnel*, citant à son tour la *Presse* :

Nous avons signalé la singulière composition de la commission qui vient d'être chargée de préparer un projet de loi sur la presse. Tous les journaux, à peu d'exceptions près, ont présenté à ce sujet des observations analogues aux nôtres.

La *Presse* apprécie en ces termes l'arrêté de M. le ministre de la justice :

« J'ai vu et seulement distraction et légèreté dans l'oubli de M. le garde des sceaux, ou parti pris ? »

Ce qui nous ferait incliner vers la première version et nous inciterait à excuser le ministre, c'est que, à peu près improvisé garde des sceaux et peu familiarisé avec des fonctions auxquelles il a été inopinément élevé, il s'est vu dans l'impossibilité de tout revoir et a peut-être laissé une trop grande influence à ces fonctionnaires de bureau, qui, par tradition, n'aiment pas la presse.

Il importe, selon nous, de montrer à M. le garde des sceaux ce qu'il y a de singulier et d'outrageant dans ces procédés ; il importe de lui rappeler qu'il faudrait se montrer moins dédaigneux pour la presse, dont les excès sont parfois précieusement notés par l'opinion publique, mais dont l'influence ordinaire sont presque toujours dans le sens de la conciliation et de l'apaisement.

Nos gouvernements sont-ils donc tellement infatigables qu'ils aient le droit de se montrer ingrats envers ceux qui se donnent spontanément la mission d'aider, d'expliquer leurs fautes au public ? Leurs actes sont-ils tellement au-dessus de toute critique, leur politique s'impose-t-elle si bien au pays, et sont-ils à ce point populaires, qu'ils puissent dédaigner l'expression de l'opinion publique ?

Oublient-ils que les plus illustres dans l'Assemblée ont commencé leur carrière dans le journalisme, ou l'on apprend à éviter un jour les journaux que l'on voit journellement commettre ? Oublient-ils tout ce qu'il faut souvent d'abnégation et de dévouement à l'intérêt conservateur pour défendre les partis au moment même où ils compromettent le plus cet intérêt ? Si, par une vanité fort grande, ils ne se faisaient pas illusion sur leurs propres fautes, ils comprendraient toute la peine qu'ils donnent à ceux qui, par patriotisme, consentent à les avertir.

On lit dans le *Bien public* :

Nous signalons une manœuvre d'un préfet de l'ordre moral, laquelle nous semble tomber sous l'application de la loi qui punit les fausses nouvelles.

Voici la dépêche dont on nous donne communication, et qui a été adressée par le préfet de la Corrèze aux maires de Seilhac, Argentat, Meyssac et Beaulieu :

Tulle, 17 juin 1874, 10 h. matin.  
Préfet à maires de Seilhac, Argentat, Meyssac, Beaulieu et Beaulieu :

Après vérification faite du vote d'avant-hier, il a été reconnu que 334 voix s'étaient prononcées pour l'urgence de la proposition Casimir Périer, et 340 contre.

Une commission de l'Assemblée est chargée d'examiner la question de savoir si le vote ne doit pas être recommencé.

Argentat, 17 juin 1874.

L'adjoint faisant fonction de maire, Signé : Rouvié.

Un procès curieux va être plaidé devant le tribunal de Poitiers. Les faits remontent aux élections de la Vienne. Un patriote poitevin, M. Couteau, publiait depuis un an, dans *L'avenir de la Vienne*, une série de lettres agricoles et politiques, signées « Jacquillou », et ces lettres, pleines de vivacité et d'humour, obtenaient le plus grand succès. Dix jours avant l'élection, Jacquillou adressa aux électeurs un pressant appel en faveur de la candidature de M. Lepetit, récapitulant les votes émis au corps législatif par M. de Beauchamp, notamment ceux qui avaient contribué à la guerre de 1870.

Le *Journal de la Vienne*, organe de la candidature Beauchamp, ne fit aucune réponse ; mais le samedi soir, veille de l'élection, lorsqu'aucune rectification ne pouvait plus arriver en temps utile, parut dans le *Journal de la Vienne* une lettre signée Jacquillou, dans laquelle celui-ci, faisant amende honorable, déclarait s'être aperçu au dernier moment que M. Lepetit était un faux démocrate, et recommandait à ses amis M. de Beauchamp.

On crut naturellement que cette lettre était, comme les précédentes, de M. Couteau ; beaucoup d'électeurs exprimèrent leur sentiment sur cette volte-face en termes très-vifs. Or, il n'y avait là qu'une pure invention du *Journal de la Vienne*. M. Couteau a déferé à la justice cette falsification littéraire, doublée d'une manœuvre électorale.

Nous lisons dans *l'Industriel alsacien* :

Un certain nombre de nos concitoyens d'Alsace établis à Bâle, viennent d'envoyer une adresse à M. Gambetta pour protester contre l'agression dont l'orateur de la gauche a été récemment victime. En présence, dit l'adresse, des actes d'inqualifiable brutalité dont vous avez été victime, les soussignés... viennent vous exprimer leurs profonds sentiments de sympathie et de reconnaissance.

On lit dans le *Nord*, de Bruxelles,

Sous ces impressions, les pensées du voyageur, tout à l'heure si riantes, avaient naturellement pris une teinte de deuil. Il éperonna sa monture, et reprit le galop. Il était encore à un quart de lieue de Chambly.

Bientôt, aux mouvements du cheval, à la brise légère qui caressait ses cheveux, à l'aspect des sites nouveaux qui lui rappelaient d'autres souvenirs, les idées noires s'évoquèrent, et la joie revint plus folle, plus expansive, plus éhivante que jamais. Enfin, voilà le village ! Voilà la maison Francaeur avec sa ceinture de lilas, ses pompiers tout blancs, et la vieille vigie qui tapissée déjà toute la façade.

Il voit ça et là, aux alentours, quelques paysans, quelques femmes dont il ne remarque pas le sombre costume, et, sans s'arrêter, il agite son chapeau en signe d'allégresse. La barrière de la cour était ouverte ; à la vue du cavalier qui arrivait au galop, une jeune fille s'était élancée à sa rencontre.

— Modeste ! Modeste !  
Il sauta de cheval et courut les bras ouverts.

La jeune fille se jeta à son cou, mais ce n'était pas celle qu'il espérait.

— Francine ! dit-il ; ma chère Francine ! mais où est Modeste ?

— Et sans attendre la réponse de la jeune fille, il s'élança vers la maison.

Mais, là, il se trouva en face de Claude, qui apparut sur le seuil, et d'un bras énergique lui barra le passage.

— Modeste ! Modeste ! appelait toujours Christian.

— Modeste est morte ! dit le fermier.

les renseignements suivants sur la politique de M. le duc Decazes à l'égard de notre protectorat des catholiques orientaux :

Suivant la *Correspondance franco-italienne*, M. le duc Decazes aurait décidé que les représentants de la France près de la Sublime-Porte n'auraient plus désormais à intervenir dans les affaires religieuses des latins d'Orient, laissées à la juridiction du sultan. Cette mesure aurait causé au Vatican une douloureuse surprise, bien que le Saint-Siège eût pris, spontanément, ajouta la feuille italienne, la détermination de ne plus employer, pendant un certain temps, comme intermédiaire ni comme appui, M. le baron de Vogüé, dont l'intervention et la personnalité étaient jugées plus dangereuses qu'utiles. Mais, en principe, on ne pensait pas, au Vatican, que le gouvernement français renoncerait, d'une façon aussi précise et sans en référer au Saint-Siège, à un rôle en quelque sorte traditionnel.

La *Revue française* mentionne, de son côté, un bruit qui tendrait à confirmer la nouvelle donnée par la *Correspondance franco-italienne*. D'après ce bruit, le Vatican serait résolu à prendre vis-à-vis du gouvernement ottoman une attitude plus modérée, conciliante même, afin d'obtenir, pour la question arménienne, une solution favorable aux intérêts catholiques, tels que la curie les entend.

C'est le duc Decazes lui-même qui aurait transmis à M. de Vogüé des instructions d'après lesquelles, tout en maintenant à la France son droit de protectorat sur les populations catholiques, il doit se tenir scrupuleusement à l'écart de toutes les questions d'ordre intérieur, ou l'appui du gouvernement français n'est pas indispensable aux sujets ottomans appartenant à la communion chrétienne. M. de Corcelles aurait même été chargé de communiquer au cardinal secrétaire d'Etat les instructions envoyées à l'ambassadeur de France à Constantinople.

Ce revirement cause à l'Univers un mécontentement dont personne ne sera surpris. La feuille ultramontaine ne s'en prend pas seulement au duc Decazes, mais aussi à son prédécesseur au ministère des affaires étrangères, à M. de Brogrie. « Au point de vue catholique, dit l'Univers, ces ministres n'ont su, à Constantinople et ailleurs, que faire des concessions devant lesquelles avaient reculé MM. Thiers et de Rémusat. Assurément pas à trouver leur éloge dans le journal de M. Louis Veullot.

Les journaux belges nous apportent le texte complet du projet de convention internationale préparé par le prince Gortschakoff pour être soumis au congrès de Bruxelles.

Ce projet se compose de quatre sections, divisées en treize chapitres et comprenant soixante et onze articles.

Voici les titres des treize chapitres : L'autorité militaire en pays ennemi. — Caractères des combattants et des non-combattants. — Moyens licites et illicites. — Sièges. — Bombardements. — Espions. — Prisonniers. — Blessés. — Pouvoirs militaires à l'égard des particuliers. — Réquisitions de contributions. — Parlementsaires. — Capitulations. — Armistices. — Représailles.

La *Pall Mall Gazette* publie, à ce sujet, une dépêche de Berlin qui représente le succès du congrès de Bruxelles comme douteux. Plusieurs gouvernements refusent d'admettre la proposition de M. de Bismarck qui voudrait restreindre les négociations aux affaires purement militaires.

L'Union et le *Journal de Paris* aiment fort peu la République ; placés, l'un et l'autre à des points de vue différents, ces deux adversaires s'accrochent à la combatte de toutes leurs forces.

Et cependant, il suffit de lire leurs articles d'aujourd'hui pour en tirer cette conclusion inattendue que l'organisation d'un gouvernement républicain ne peut plus être différée.

L'Union applaudit énergiquement aux « nobles et fières paroles » prononcées par M. Lucien Brun devant la commission des Trente. « Les partis indécis et flottants s'épuisent, dit-elle, en des combinaisons chimériques de fictions constitutionnelles, qui, logique-

ment, nous font descendre de plus en plus vers la République ». Aussi, les royalistes qui n'ont voté la prorogation des pouvoirs du maréchal que pour fermer la porte à la République, sont tenus d'écartier le septennat pour faire place à la monarchie. Et, après avoir démontré que le septennat est impossible, la feuille légitimiste conclut en ces termes : « La question est posée franchement et sans équivoque. Monarchie ou République, telles sont les deux seules solutions qui s'offrent à l'Assemblée ».

A quoi le *Journal de Paris* répond qu'il sera bien aise de voir portée devant l'Assemblée la proposition de rétablissement de la monarchie, déposée par M. le duc de Larocheoucauld-Bisaccia. « De cette manière, dit-il, on saura à quoi s'en tenir ».

Mais, comme le programme de M. le comte de Chambord est exactement ce qu'il était le 27 octobre 1873, le *Journal de Paris* est parfaitement convaincu que ce programme n'a aucune chance d'être adopté par l'Assemblée nationale ; et voilà pourquoi il ne se refuse pas à un vote public.

Cette polémique renferme un enseignement, qu'il est facile de dégager. L'Union est dans le vrai quand elle juge impossible le septennat tel que M. de Brogrie voulait le constituer, et quand elle pose la question en ces termes : Monarchie ou République.

Le *Journal de Paris*, de son côté, a parfaitement raison, quand il déclare que dans l'Assemblée nationale il ne se trouvera jamais une majorité pour rendre au comte de Chambord la couronne de ses aïeux.

Le journal légitimiste nous dit une moitié de la vérité ; et le journal orléaniste nous en dit une autre ; ils se complètent l'un l'autre.

Rien de plus net que la situation actuelle : le septennat du centre droit est impossible, la monarchie de la droite l'est également. La droite et le centre droit n'ont donc qu'une chose à faire : organiser la République, à moins qu'ils ne préfèrent organiser... la victoire de l'empire.

On écrit de Paris, 18 juin, au *Times* :

Une des plus curieuses conséquences de la séance de lundi est le renouvellement des attaques du parti légitimiste contre les chefs du centre droit. Le crime d'avoir voté contre la motion de M. de La Rocheoucauld-Bisaccia ou même de s'être abstenu est considéré comme le plus impardonnable de tous ceux commis dans une Assemblée française. Ce crime a été ostensiblement commis par le duc d'Audiffret-Pasquier, qui est devenu, depuis, l'objet des attaques dans tous les salons ultraroyalistes de Paris. On désigne le duc comme la cause de tous les malheurs qui menacent aujourd'hui la monarchie de la cocarde blanche.

Après du vote de lundi, les légitimistes reviennent sur les négociations monarchiques de l'année dernière, sur la mission de M. Chesnelong, sur la lettre du comte de Chambord, les espérances évanouies, les projets irréalisés et la chute de l'édifice monarchique, et toutes leurs récriminations se terminent invariablement par l'exclamation : « N'eût été le duc d'Audiffret-Pasquier, rien de cela ne serait arrivé ! » C'est à ce député qu'on reproche, en effet, d'avoir travaillé à empêcher le comte de Paris d'aller à Frohsdorf, d'avoir fait naître des difficultés pendant les négociations relatives à la fusion, et finalement d'avoir causé la déroute du parti monarchique après la lettre du 27 octobre 1873.

La violence de ces attaques n'a d'égalé que l'indifférence avec laquelle elles paraissent avoir été accueillies. Leur injustice n'a pu forcer le duc à rompre le silence. Quelques-uns de ses amis, toutefois, ont fait ce que M. d'Audiffret-Pasquier refusait de faire. Ils se sont plaints de l'acharnement et de la mauvaise foi dont il était victime, et ils ont permis aux personnes curieuses ou intéressées de pénétrer assez loin dans le secret d'affaires obscures pour qu'il fût possible, en présence d'at-

Guillaume aida le colonel à le mettre dans une voiture qui le ramena à Saint-Martin, sous la surveillance de Francine.

Le fils de Gervaise n'avait pas échangé une seule parole avec son frère de lait ; il ne lui avait même pas tendu la main.

Il l'oubliera bientôt, lui, pensa-t-il en suivant des yeux la voiture qui emportait Christian et Francine.

Ce jour là même, à l'heure où ces tristes scènes se passaient à Chambly, M. de Bussières était, en son château, un des plus heureux hommes du monde.

D'une part il venait de faire le bonheur autour de lui et de se tranquilliser la conscience en acceptant pour bru M<sup>lle</sup> Francaeur.

De l'autre, Mariette venait de rentrer au bercail... Ah ! si vous saviez comme sa mère avait souffert, et comme elle l'avait soignée ! Jour et nuit, monsieur !... et des crises de nerfs, et des rages de ceci, et des attaques de cela ! A chaque instant, on croyait qu'elle allait passer... puis les ordonnances, les pilules, les petites bouteilles, les médicaments qui coulaient les yeux de la tête... que toutes ses épaugues y avaient à peine suffi. Une vraie sœur de charité que cette Mariette, bien digne d'être couronnée partout, au palais Mazarin, non moins qu'à Nanterre ! Seulement, le médecin craignait une rechute, et il se pourrait bien qu'elle fût rappelée avant peu... si Schmuch parvenait à obtenir une prolongation de congé.

Le baron écoutait avec une confiante admiration cet épique récit, lorsque la voiture qui lui ramenait Christian en même temps que Francine entra dans la cour.

taques renouvelées, de rendre à chacun son dû et d'établir la vérité sur des bases incontestables.

Les chefs du parti orléaniste se sont-ils ou ne se sont-ils pas opposés au voyage du comte de Paris à Frohsdorf ? Le comte de Chambord s'est-il ou ne s'est-il pas prêté de bonne grâce à la réconciliation des deux branches ? M. de Chesnelong a-t-il ou n'a-t-il pas dit la vérité en affirmant que le comte de Chambord acceptait le maintien du drapeau tricolore ?

On sait que lorsqu'il fut question pour la première fois du rappel des princes d'Orléans, les légitimistes de l'Assemblée n'y consentirent qu'à la condition expresse que le comte de Paris, immédiatement après son retour en France, irait en personne saluer le chef de sa famille. En conséquence, aussitôt que le comte de Chambord eut passé la frontière, il fut informé par le comte de Paris de l'intention qu'avait ce dernier de lui faire visite.

Interrogé pour savoir si l'on parlerait politique pendant l'entrevue, le petit-fils de Louis-Philippe répondit : « C'est une visite de famille que je fais ; mais on sait bien que dans une famille il n'y a qu'un aïeul ». Cette réponse fut transmise au comte de Chambord. On sait aussi que celui-ci pria son cousin d'ajourner sa visite ; mais on ne connaît pas généralement les termes étranges employés à cette occasion. Les voici :

« Monseigneur verra avec une joie sincère l'accomplissement de l'union de la famille. Dans « peu de jours il aura fait connaître à la France « ce que pensent les enfants, mais il ne croit pas devoir « prolonger son séjour à Paris, et par conséquent « ce n'est pas dans cette ville qu'il pourra recevoir M. le comte de Paris ».

C'était évidemment un refus de recevoir la visite annoncée, et, quelques jours après, parut la célèbre lettre qui souleva la question du drapeau blanc et qui mit en péril le septennat à tout essai d'entente.

Quelques mois s'écoulèrent et le 21 janvier arriva. Les princes d'Orléans présents à Paris assistèrent au service commémoratif dans la chapelle expiatoire. Ceci était un premier pas ostensiblement fait pour ramener une réconciliation.

Quelques jours après cette démonstration parut la lettre du comte de Chambord à l'évêque d'Orléans, lettre qui, en dépit de tous les efforts de l'évêque, fut publiée dans les journaux légitimistes de Nantes, et qui commentait sur un ton si dédaigneux la loyale conduite des princes. Voilà avec quel empressement le comte de Chambord a accueilli en deux occasions les avances de ses cousins.

Le comte de Paris et ses amis persistèrent toutefois à exécuter l'engagement qu'ils avaient pris. Le mois d'août 1873 approchait, et l'Assemblée était sur le point de se séparer. Le comte de Paris résolut d'accomplir sa promesse. Avant de partir pour le Creuzot, il fit venir deux de ses amis, tous deux ducs et chefs du centre droit, pour leur demander d'amener ses oncles à autoriser sa visite à Frohsdorf.

Ces amis représentèrent donc aux princes d'Orléans qu'aucun moment plus favorable pour exécuter l'engagement pris ne pouvait se rencontrer, et que, si l'on n'y profitait pas, l'occasion ne se représenterait jamais. Ils firent alors valoir que les légitimistes ne se reconnaissent déjà plus autorisés à demander l'exécution de l'arrangement ; qu'on aurait, par conséquent, le mérite de le remplir *proprio motu* ; que le gouvernement et le cabinet observeraient une stricte neutralité, et que l'exposition de Vienne offrirait une occasion unique d'essayer de se voir sans se compromettre.

Le duc d'Aumale consentit. Le prince de Joinville envoya la princesse sa femme à Vienne, afin d'avoir le prétexte d'aller l'y rejoindre, et le comte de Paris se mit en route. Le jour même de sa visite à Frohsdorf, le 5 août, il écrivit au duc d'Audiffret-Pasquier :

Vous aurez appris par dépêche, avant d'avoir reçu cette lettre, que l'entrevue a eu lieu ; mais je ne pouvais laisser passer un jour si important pour moi sans vous dire que je me suis senti soutenu par le souvenir de vos conseils.

Vous pouvez voir par tout cela comment les chefs du centre droit, atoutés avec tant de violence par les légitimistes, ont désiré empêcher l'entrevue de Frohsdorf.

Il reste à examiner un troisième point, et le plus important, à savoir si le comte de Chambord a promis ou non de maintenir le drapeau tricolore, et si M. Chesnelong a exactement rendu compte des paroles et des pensées du prince. Après avoir lu les détails qui suivent, cette fois, le jeune homme était blessé au cœur ; les larmes coulaient au lieu de sang, mais l'état de prostration était presque le même. Hélas ! depuis quelque temps, ses retours de Chambly n'étaient pas heureux !

Rendons à M. de Bussières cette justice de dire qu'il prit, sans arrière-pensée, une part véritable à la désolation de son fils. Il eût donné beaucoup pour ressusciter Modeste, — et Mariette fut oubliée... jusqu'au lendemain.

Claude et Marguerite sont restés les mêmes, serviables et généreux. En leur ôtant le bonheur, Dieu leur a laissé la bonté.

Guillaume avait disparu le soir même du jour où l'on avait enterré Modeste. Il a été tué, dans la dernière guerre, à Patay, en enlevant un drapeau à l'ennemi.

Quand le jeune baron va à la chasse, il s'arrête souvent de longues heures sur une hauteur qui domine Chambly, les regards fixés sur ce paradis perdu de ses jeunes années. Cependant...  
Cependant, le cœur est un peu comme ces vélin préparés, sur lesquels il arrive souvent d'écrire un nom nouveau en effaçant l'ancien... Et Francine, qui, depuis quelques mois, dédaignait tout ornement, avait hier une rose dans les cheveux.

FIN.

EUILLETON DU JOURNAL DE LYON  
Du 23 Juin 1874 69

## LE ROMAN D'UNE PAYSANNE PAR VICTOR PERCEVAL

Du reste, le jeune baron ne s'occupait que de celui-ci ; il était comme sourd et aveugle, tant en lui : « Modeste ! Modeste ! »  
Pourtant, au détour d'un sentier, il s'arrêta : il venait d'apercevoir et de reconnaître un risier précocé, déjà tout empourpré de ses baies.

— Notre arbre ! s'écria-t-il.  
Et, attendant jusqu'aux larmes, rejeté tout à plat dans un passé qui datait déjà de dix ans, se revint grimpé sur les branches et laissant aller des grappes de cerises dans le tablier de Modeste.

tout lecteur attentif sera fixé sur cette question.

Après la visite du 5 août, on avait négocié activement dans toutes les sections monarchiques pour rétablir le gouvernement national héréditaire. De longues conversations avaient eu lieu. Le cabinet s'était tenu à part, mais avait déclaré que, si les négociations n'arrivaient pas à quelque résultat définitif, il se réservait le droit de faire des propositions à la Chambre lorsqu'elle se réunirait.

A la fin de septembre, rien n'était encore fait, et tout le monde était impatient. Les deux sections avaient nommé un comité de neuf membres qui s'était réuni plusieurs fois pour discuter les informations reçues de Frohsdorf. Tout à coup, le bruit courut que le comte de Chambord, après avoir refusé d'accepter le drapeau tricolore, avait quitté sa résidence sans qu'on sût où il se rendait.

Le comité se réunissait chez M. Aubry, l'un de ses membres, et la séance fut des plus orageuses. Les légitimistes demandèrent au comte le droit d'accepter sans réserve le drapeau blanc, tandis que les députés appartenant à cette fraction se prononcèrent pour la rupture de toutes les négociations. Le duc d'André-Pasquier fut exposé aux plus violentes attaques.

Des renseignements sur cette réunion pénétrèrent au dehors. MM. Lucien Brun, de Cazeneuve de Pradine et de Carayon-Latour, partirent pour rejoindre le comte de Chambord, et la confusion parut à son comble. Le lendemain de la séance, le duc d'André-Pasquier se présenta chez le maréchal MacMahon afin de connaître l'effet sur son esprit des bruits répandus. Il trouva le maréchal calme et indifférent, mais exactement informé.

Vous avez eu hier, dit-il au visiteur, à supporter des attaques imméritées. La cause que vous défendez était la bonne. En ce qui me concerne, je dois me tenir à part de tous les arrangements de partis. Appelé par l'Assemblée, dans un moment critique, à faire respecter ses décisions, à venir en aide au pays et à défendre l'ordre, je reste dans la limite de mes fonctions. Je maintiendrai l'ordre et je ferai respecter les décisions prises quelles qu'elles soient.

Je ferai cependant une exception. On parle de substituer le drapeau blanc au drapeau tricolore, et je crois devoir, à ce sujet, vous donner un avertissement. Si le drapeau blanc était levé contre le drapeau tricolore et qu'il fut arboré à une fenêtre tandis que l'autre flotterait vis-à-vis, les chapeaux partiraient d'eux-mêmes, et je ne pourrais répondre ni de l'ordre dans les rues ni de la discipline dans l'armée.

Le duc d'André-Pasquier fut profondément impressionné par cette entrevue. Il aurait bien voulu répéter au comte la déclaration si nette du maréchal, mais il ne se croyait pas le droit de le faire, et cependant il lui semblait impossible de dissimuler à ses collègues un avis si important et si précis. Perplexes comme il l'était, il reçut une lettre que lui écrivait un des secrétaires du maréchal par l'ordre de celui-ci, et qui lui remettait en mémoire l'opinion déjà exprimée du chef du gouvernement. Cette lettre l'invitait à faire connaître cette opinion et se référant aux paroles du duc de Magenta, finissait par cette phrase importante : « En partant ainsi, le maréchal se fait l'écho des sentiments de toute l'armée. »

La lettre aussi bien que l'opinion du maréchal furent communiquées au comité, sur les membres duquel elles produisirent une très-grande impression. Ce fut après cette communication décisive que le comité résolut d'envoyer M. Chesnelong au comte de Chambord, pour lui transmettre les paroles du maréchal de MacMahon, ainsi qu'une copie de la lettre qui les confirmait si énergiquement. En somme, l'ambassadeur devait respectueusement faire connaître au comte qu'aux yeux de l'homme intègre placé par l'Assemblée à la tête du gouvernement et accepté par la France avec confiance, la substitution du drapeau blanc au drapeau tricolore et la suppression de celui-ci conduiraient inévitablement à la plus horrible guerre civile, la seule que le maréchal, ainsi qu'il l'avait déclaré, ne pouvait ni prévenir ni arrêter, celle qui commença dans les rues et se continua dans les rangs de l'armée. Une pareille communication ne permettait pas de réponse évasive : il en fallait une complète et explicite. M. Chesnelong déclare que le comte de Chambord répondit, après avoir pris connaissance des pièces qui lui étaient communiquées : « Le drapeau tricolore sera maintenu. Je me réserve seulement le droit de m'entendre avec la nation après mon retour. »

Il est impossible de douter de l'exacte vérité du rapport de M. Chesnelong. Toute autre réponse aurait amené la rupture immédiate et absolue de toutes les négociations, car toute autre réponse aurait été synonyme de guerre civile avec toutes ses erreurs.

Le plus indéfiniment ou le plus pervers des hommes n'aurait osé, en semblable occasion, altérer le sens des paroles qui lui avaient été adressées ni celui de la réponse qu'il était chargé de transmettre. De plus, on peut répéter qu'on ne pouvait sortir de cette alternative : ou la réponse était telle que M. Chesnelong l'apportait, ou les négociations devaient être rompues.

Mieux encore. Le 12 ou le 13 octobre devant une assemblée de 120 députés et en présence de MM. Lucien Brun, de Carayon-Latour et de Cazeneuve de Pradine, qui avaient été à Frohsdorf au même temps que M. Chesnelong, ce député répéta les paroles du comte de Chambord, qui reproduisit le procès-verbal de la séance. C'est sur elles que s'appuyèrent les résolutions qui furent prises.

Avant la fin de la séance, une dépêche fut envoyée au comte de Chambord par l'intermédiaire de ce qui avait été fait. Au dehors comme au dedans, personne ne protesta contre la ligne de conduite adoptée. Quinze jours s'écoulaient, pendant lesquels on n'entendait parler de rien, et alors parut la lettre du 27 octobre, qui mit à néant tous les efforts, toutes les tentatives, toutes les espérances.

L'histoire reconnaîtra peut-être un jour l'immuable fidélité du comte de Chambord à ses principes, mais elle lui demandera compte de ces quinze jours de silence. Elle dira qu'il lui a fallu ce temps pour rétracter ses paroles : « Le drapeau tricolore sera maintenu. »

Quant aux légitimistes, ils n'ont le droit de rendre à personne les coups qui les frappent. Personne n'a plus nul à leur cause que leur roi lui-même. Pendant quinze jours il a autorisé toutes les espérances, encouragé tous les sacrifices. C'est lui qui, jetant de l'eau sur l'enthousiasme prêt à former une phalange autour de lui, retira sa parole et regretta d'avoir un moment sacrifié ses convictions à un sourire de la fortune, ou, — c'est la seule excuse, — à ce qu'il croyait être la fortune de la France. C'est sur lui seul et sur aucun autre que toute la responsabilité tombe maintenant, et il est bon que tout le monde le sache.

Le bonapartisme condamné par l'armée.

On lit dans la Revue politique et littéraire : Nous tenons de bonne source qu'un coup d'Etat bonapartiste avait été médité pour le 5

mai dernier, jour anniversaire de la mort de Napoléon I<sup>er</sup>. Le prince impérial serait venu à Paris pour assister à la messe de l'hôtel des Invalides, au milieu d'un certain nombre d'officiers supérieurs dont les noms auraient été recueillis. Les chefs militaires engagés dans le complot, auraient convoqué, comme pour une revue, leurs troupes, au Champ-de-Mars, où le jeune artiller de Woolwich leur aurait été présenté, et, espérait-on, acclamé par elles.

Ce projet a été abandonné au dernier moment, et nous n'en sommes pas surpris. Nous sommes convaincus que ce qui a manqué à ce complot militaire, ce sont les militaires. En effet, peut-on croire que notre armée, après avoir été, en 1870, la victime de l'incapacité et de l'ineptie impériales, se laisse entraîner à rétablir violemment ceux auxquels le drapeau français est redevable de si dures humiliations ?

Nous n'avons pas oublié les protestations indignées que plus de 3,000 de nos officiers prisonniers adressèrent d'Allemagne à l'Indépendance belge en décembre 1870 pour répondre aux menées et aux intrigues qui avaient pour but de ramener Napoléon III sur le trône à l'aide des débris de l'armée prisonnière en Allemagne.

Le lendemain du 4 septembre, un journal bonapartiste, le Drapeau, dont le rédacteur en chef était M. Granier de Cassagnac, avait été fondé à Bruxelles dans le but de pousser à la restauration de l'empire et d'associer à ce projet les officiers et soldats français internés en Allemagne. Le Drapeau (quel titre effronté et gratuitement choisi !) était envoyé par ballots et gratuitement à tous les prisonniers français. On sait l'accueil qui fut fait à de pareilles avances. Plus de 3,000 officiers français, répétions-le, protestèrent, et ce chiffre, déjà si considérable, eût été dépassé, si le gouvernement allemand n'eût bientôt interdit à nos prisonniers de guerre d'envoyer leurs signataires à l'Indépendance belge, pour mettre au bas de ces protestations.

Nous avons sous les yeux celles qui paraurent à cette époque, et nous ne pouvons mieux faire que d'en extraire les principaux passages.

Dans l'une d'elles, datée de Bonn, le 10 décembre, nous lisons : « Victimes de l'impérialisme ou réduits par la trahison à l'impotence, nous voulons du moins, autant qu'il est en nous, faire acte de patriotisme en protestant avec indignation contre les manœuvres employées pour discréditer dans l'armée les hommes au cœur fort qui ont entrepris de sauver le pays, et pour préparer par l'invective et la calomnie une restauration qui serait une guerre civile. »

Cette lettre porte dix-sept signatures, parmi lesquelles nous remarquons celles du colonel Martin (du 6<sup>e</sup> cuirassiers), et des lieutenants-colonels Pétil, Dardier et Gillet.

Une protestation, datée, le 2 décembre, de Magdebourg, et portant cinquante et une signatures, qualifiée d'illusion et de calomnie l'intention prêtée à l'armée de rétablir l'empire.

Le 16 décembre, une lettre, au bas de laquelle sont trouvés les noms de trente-sept officiers du génie et de chasseurs de la Garde, paraît de Brème pour Bruxelles et y apportait l'expression du même sentiment.

Les officiers internés à Breslau protestaient le 25 novembre, au nombre de 248, en ces termes énergiques : « La présence des odieuses prétentions du parti bonapartiste, nous avons cru de notre devoir de sortir de la réserve dans laquelle nous étions restés jusqu'à ce jour, pour protester de toutes nos forces contre les calomnieuses insinuations des conspirateurs de Wilhelmshöhe. Nos cœurs et nos bras sont à la France, et nous considérons comme un crime toute tentative qui aurait pour but de faire violence à sa volonté souveraine. »

Une liste, signée à Coblenz le 3 décembre, et en tête de laquelle on lit les noms de MM. Dubois, major d'artillerie ; Léveillé, chef d'escadron d'artillerie ; Siltz, capitaine d'artillerie ; Zaepffel, adjudant-major au 1<sup>er</sup> d'artillerie, etc., est précédée de la déclaration suivante : « Les officiers soussignés déclarent qu'ils reconnaissent le gouvernement qui défend actuellement le pays, et non celui qui l'a livré sans défense à l'ennemi. »

Sur une protestation partie également de Coblenz, nous lisons : « Les soussignés ont l'honneur de vous prier bien instamment de vouloir insérer leur énergique protestation contre les machinations ténébreuses de l'homme de Sedan et contre toute espèce de restauration du gouvernement napoléonien, et si hautement tombé. »

M. Meyret, capitaine au 1<sup>er</sup> voltigeurs de la garde, trouvant que le silence des officiers de la Garde pouvait laisser croire qu'elle accepterait toute tentative de restauration napoléonienne, protesta énergiquement au nom de tous ses camarades : « En brisant les algues et en brisant ces glorieux débris de Crimée et d'Italie, s'écriait-il, nous avons rompu les liens qui nous unissaient au gouvernement impérial, dont la criminelle impérialisme a causé la honte de l'armée et la ruine de la patrie. » Une lettre datée de Cologne le 10 décembre 1870, et signée par un certain nombre de capitaines d'artillerie, portait cette phrase dont le laconisme vaut une longue lettre : « Les officiers français soussignés, prisonniers à Cologne, sont résolus à ne prêter jamais et sous aucun prétexte leur concours à une restauration de la famille impériale. »

M. de Haul, capitaine d'état-major, écrivait de Mayence (19 septembre) : « Nous savons depuis longtemps que notre souverain deshérité avait le génie de l'intrigue ; mais nous espérons qu'il ne cherchera pas maintenant à préparer une restauration qui amènerait infailliblement la guerre civile. »

Mais tôt ou tard le masque tombe, le héros s'évanouit, l'aventurier reste. Nos lecteurs comprendront qu'il est matériellement impossible pour nous de reproduire toutes ces protestations et toutes ces listes revêtues d'un si grand nombre de signatures. Les extraits que nous avons mis sous leurs yeux indiquent assez que l'armée répudiait, après le 4 septembre, la politique impériale, et méprisait alors toute pensée de restauration napoléonienne comme « une monstruosité et une infamie ». Des généraux, tels que MM. de Brauer, Fournier, Dubost, etc., des colonels, MM. Lewal, Le Masson (colonel du génie), du Paly, de Clam, etc., enfin des officiers de tous grades, appartenant à toutes les armes de notre armée, protestèrent à cette époque avec une grande énergie contre les tentatives bonapartistes du journal le Drapeau et contre les menées ténébreuses des agents de Napoléon III.

Cette attitude énergique des officiers français en face des tentatives d'embauchage bonapartiste, le sentiment unanime de réprobation qui s'éleva alors de toutes parts dans l'armée, nous est un sûr garant qu'elle répudia comme un déshonneur toute participation au rétablissement du régime qui lui a laissé pour souvenir ses drapeaux livrés à l'ennemi, le démembrement de la France et l'abaissement de la patrie.

DÉFENSE DU TERRITOIRE

Le plan de la défense du territoire comprend onze groupes d'ouvrages destinés à améliorer l'état de nos frontières dans l'Est. Cette année même commenceront les travaux, et un projet de loi d'urgence a été déposé ces jours-ci pour y affecter 26 de 39 millions que le compte de liquidation tient, en 1874, à la disposition du ministre de la guerre, pour le service des fortifications.

A Verdun, on occupera les hauteurs de la rive droite de la Meuse, et notamment la position de Bois-Brûlé, entre la route et le chemin de fer d'Elain. Ces travaux coûteront 8 millions en tout ; il sera dépensé 2 millions en 1874 dans les chantiers. A Toul, l'avis du comité de défense est d'occuper les positions du mont Saint-Michel, de Villy-le-Sec, de Domgermain et d'Ecourves ; total, 8 millions de travaux, dont 3 à faire sans retard. La trouée de Belfort coûtera 12 millions à couvrir. Le tiers de la dépense est inscrit au projet pour l'exercice courant. Il s'agit d'étendre du côté de Ballon d'Alsace les dépenses avancées de la position de Belfort, de restaurer les ouvrages des Hautes et Basses Perches et de Bellevue, d'occuper les positions du mont Salbert, du mont Vaudouis, de Roppe et de Vazeleis, d'occuper également la hauteur du mont Bard et de s'établir sur les positions du Pont-de-Roide et de Blamont.

Le comité a reconnu qu'il était en outre nécessaire, de ce côté des Vosges, d'occuper la position d'Épinal et de défendre l'accès des trois routes principales qui conduisent de la Moselle dans la Franche Comté, par Saint-Loup, Luxeuil et Lure. Les forts d'Épinal coûteront deux millions, dont un à dépenser cette année, et les forts de la haute Moselle six millions, dont deux également au compte de 1874.

Une somme de onze millions, dont trois millions à dépenser sur-le-champ, est inscrite pour l'organisation de la défense du plateau de Langres, qui comporte la création de trois forts : Dampierre, à Beauchemin et au Cognelle, et l'achèvement des ouvrages de La Bonnelle, de Peigné et de Buzon, avec construction de batteries sur les positions de Saint-Menge et de la Pointe de Diamant. Reste, sur cette partie de la frontière, à reconstituer les défenses de Besançon par l'occupation des positions de Fontaine, de Montfaucoum et de Tallenay-Châtillon. Cette reconstitution coûtera cinq millions en en dépensera deux en 1874.

Sur la frontière du sud-est, il faut, pour couvrir Lyon, occuper les positions du mont Verdun, de Vancia, de Bron et de Feyzin. La dépense doit être de 12 millions, dont un tiers porté au budget de l'exercice courant. Dans la vallée de l'Isère, on couronnera par des ouvrages les hauteurs du mont Eynard et des Quatre-Seigneurs, devant Grenoble ; on construira les batteries du Mûrier, de Bourcet et de Montavie, et on complètera la défense de la vallée par l'occupation des positions de Chamousset et d'Alberville.

Enfin, à Briançon, une somme de 3 millions dont 1 million à dépenser en 1874, est rétabli pour la construction des ouvrages à établir sur les positions de l'Infraet, du Gondran et de la Croix-de-Bretagne.

Tous ces travaux coûteront ensemble 78 millions, dans les prévisions de l'étude sur les ouvrages de défense de première urgence. (Journal des Débats.)

ÉCHOS DE PARTOUT

On signale de Queenstown le débarquement de Jourde et de Paschal Grousset, arrivés d'Amérique par le paquebot Wisconsin.

Quant à Rochefort, voici ce que nous lisons aujourd'hui dans une correspondance de l'Indépendance belge :

Hier on disait que Rochefort partait pour Rotterdam ; on dit maintenant qu'il reste à Londres. Je ne prendrai pas sur moi de rien affirmer à ce sujet, je n'en suis pas plus sûr que tant d'autres, même parmi ceux qui le fréquentent. Il est descendu dans Pantou street, Pantou hôtel à deux pas de Leicester square, dans le quartier français ; on le voit fréquemment se promener, pâle, énévri, amaigri. Il reçoit d'assez nombreuses visites ; voilà tout ce que je puis avancer en ce qui le concerne, laissant à d'autres le soin de faire des récits fantaisistes sur ses projets et de donner des comptes-rendus de ses conversations politiques avec lui.

En attendant, permettez-moi de rectifier les bruits étrangement invraisemblables qui ont circulé relativement à son extradition. Jamais il n'a été question de livrer Rochefort à la France. Jamais le gouvernement français n'a songé à demander son extradition. Pourquoi ? L'Angleterre aurait-elle été plus sévère à l'égard du réacteur du Mot d'ordre qu'elle ne l'est pour tant de membres de la Commune qui ont joué un rôle plus actif que lui dans les événements de mars à mai 1871 ?

On écrit de Rome, le 16 juin : Pie IX outre aujourd'hui dans sa vingtième année de pontificat. Voici ce qu'on appelle, en style militaire, ses états de services :

Ordres mineurs. — Ordonné le 5 janvier 1817, à Rome, par Mgr Caprano, à l'âge de vingt-cinq ans.

Sous-diacon. — Ordonné le 20 décembre 1818, à Rome par le même.

Prêtre. — Ordonné le 10 avril 1819, à Rome, par le même.

Présumé archevêque de Spolète, le 21 mai 1827, par le cardinal Castiglioni, depuis Pape, sous le nom de Pie VIII ; transféré à l'évêché d'Imola, le 17 décembre 1832, par Grégoire XVI.

Créé in petto cardinal le 14 décembre 1839, par Grégoire XVI. Agé de 66 ans, le 14 décembre 1840.

Le 14 décembre 1846, au Quirinal. Couronné à Saint-Pierre le 21 juin 1846. Introuvé à Saint-Jean-de-Latran le 8 novembre 1846.

Le vieux pontife se sent si dispos qu'il parle, comme de la chose du monde la plus naturelle, de célébrer en 1877 le jubilé de ses cinquante années d'épiscopat.

La copie de Janin restera une des plus célèbres parmi les cauchemars des typographes. Ce n'est pas qu'elle soit précisément griffonnée. Les caractères en sont formés avec un certain soin, dit le Figaro, mais ils n'appartiennent à aucun alphabet connu, et ils ont dû être inventés expressément par l'écrivain.

An Journal des Débats il n'y avait que deux compositeurs capables de traduire ces hiéroglyphes en prose imprimée. Lorsque par hasard Janin collaborait à une autre publication, il disait à M<sup>me</sup> Janin qui a une très-jolie écriture anglaise, accessible au commun des mortels.

Il avait grand plaisir à se retirer dans cette écriture-là et il disait, non sans orgueil : « Bonne copie ! bonne maison ! » Encore à propos de son écriture.

Il écrit, un jour, une lettre à un de nos confrères. Celui-ci finit par soupçonner, à quelques mots déchiffrés à grand peine, que cette lettre doit être de J. Janin.

Il prend aussitôt une voiture et se rend à Passy. — Ah ! c'est vous. Ici dit l'auteur de Barnave, vous avez lu ma lettre ? — Pardieu, répond notre ami, je l'ai reçue seulement, et je viens vous prier de me la lire ! — Que Janin répondit avec bonhomie : — A qui vais-je essayer !

Le goût grotesque des sauvages pour les

vieux habits est une source d'amusement pour les voyageurs du monde entier. Il est rare cependant que ce goût atteigne les proportions de la passion qu'éprouvent les insulaires des îles Nicobar pour nos chapeaux. Jeunes et vieux, chefs et sujets rivalisent dans l'accumulation des vieux chapeaux, s'estimant les uns les autres d'autant plus que leur collection est plus étendue et plus variée.

Cette singulière passion est exploitée par les commerçants de Calcutta. Ceux-ci font annuellement des excursions aux îles Nicobar avec des chargements de vieux chapeaux qu'ils échangent contre des noix de coco. Un grand chapeau blanc avec une bande noire ne se donne pas pour moins de 55 à 60 noix, quelquefois plus ; quand le commerce va bien, les prix les plus fautiveux sont demandés et obtenus.

Une observation trop juste de M. Noriac dans le Monde illustré :

L'autre jour, au Salon, deux peintres fort distingués jugeaient assez sévèrement les œuvres de leurs confrères.

— Ah ! s'écria l'un d'eux, voilà deux heures que j'écris K... et je me souviens maintenant que vous êtes très-liés.

— En effet.

— Vous m'en voulez ?

— Moi ? répond l'autre, par exemple ! il faudrait que j'aie le caractère bien mal fait pour me lacher parce qu'on dit du mal de mon meilleur ami.

L'Événement nous donne quelques anecdotes sur Jules Janin :

En 1839, Janin voyageait en Italie. Or, se trouvant à Lucques, il accepte, sans y attacher d'importance, un billet d'une loterie de bienfaisance.

Il revient à Paris et apprend... qu'il avait gagné une petite maison aux bains de Lucques d'une valeur de 8,000 fr.

Il l'a garée vingt-deux ans.

En 1865, Janin, refusé à l'Académie, se fit élire membre du Caveau.

Il fut reçu le jour même ou son ami Ponsard partait pour Vienne ; aussi se hâta-t-il de chanter le couplet obligatoire et de se retirer :

— Voilà de l'esprit de parti ! fit le président qui avait le goût du calembour.

Horace le Bien-Aimé, chanté par son fidèle Jules Janin.

Il écrit à La Bédollière :

Voici, confrère, un bon garçon Compagnon de notre jeunesse ! Il nous chantait à l'unisson Le vin, l'amour et la paresse. Il fut votre maître en chanson, Il est notre émule en sagesse !

Toujours d'après l'Événement : On dit la commission des Trents très-vexée...

Au moment où l'Assemblée votait l'urgence sur la proposition constitutionnelle de M. Casimir-Perier, le cheval Trent gagnait à force d'agilité le grand prix de Paris.

Jamais je n'aurais parié sur ce cheval-là, disait l'autre jour un député qui fait partie de la célèbre commission.

Pourquoi cela ? — Mais parce qu'il s'appelle Trent... — Eh bien ? — Eh bien, un cheval qui porte le même nom que nous !. J'aurais supposé qu'il aurait fait tout son possible pour ne jamais toucher au poteau d'arrivée !...

LA JOURNÉE D'HIER

LES COURSES ET L'OURAGAN

Pourtant elle avait bien commencé, cette journée attendue depuis si longtemps et avec tant d'impatience par les sportsmen de notre département !

Une légère brise soufflait ; le ciel était pur, la température n'avait rien d'insupportable, et le char du soleil s'avancait majestueusement dans la carrière, traîné par ses quatre infatigables coursiers : Eolis, Phlegon, Ethon et Epyros, qui semblaient avoir envie de prendre part aux courses qui se préparaient.

Aussi comme la veille avait un air de fête !... Les couturiers venaient de passer la nuit et les nuits précédentes à confectionner de fraîches toilettes, à établir des échafaudages de soie et de dentelles, à ajuster plus ou moins savamment des jupes et des corsages.

Les modistes étaient sur les dents. Les bottiers ne savaient plus où donner de la tête.

Les coiffeurs avaient failli être écartelés par les trop nombreuses clientes qui réclamaient leur ministère.

Qui eût dit alors que quelques heures plus tard... Mais je procéderai par ordre, si vous le voulez bien.

Depuis dix heures du matin, nos élégantes Lyonnaises s'étaient mises à leur toilette.

Le bas de soie à jour, bien tiré, le soulier Louis XV avec hauts talons, le jupon brodé, la robe ajustée avec moult épingles, Le linge blanc, la sautoire huppée, Le chaperon fait en poupe, Les cheveux en passé hollandais, Et l'œil gay en émerillon...

tout avait été savamment ordonné et agencé pour rendre ces dames irrésistibles.

Et, de fait, beaucoup d'étaient, soit dit sans flatterie.

A une heure, après un dernier coup d'œil sur la Psyché, elles avaient pris leur brillant équipage, et doublées de leur mari, elles étaient arrivées au champ de course, non sans avoir excité l'admiration des innombrables passants groupés aux abords du pont Morand et sur le quai d'Albret, et non sans s'être promis de faire plus d'effet encore au retour ; un certain désordre dans les cheveux et une certaine animation dans les traits n'avaient jamais rendu une femme disgracieuse... au contraire.

A deux heures, chacun est à son poste. Le coup d'œil est magnifique.

L'enceinte du pesage est fort garnie, beaucoup plus garnie même que les années précédentes.

Je remarque que les couleurs dominantes sont le rose et le bleu.

Beaucoup de toilettes noires aussi. Peu d'autres couleurs. Pas de toilettes à signaler d'ailleurs ; nos Lyonnaises sachant bien

dame Bourbaki, une partie de l'état-major de la place, M. le préfet du Rhône, madame la comtesse Ducros et mademoiselle Ducros.

Aucune autre notable à citer. Dans les tribunes A et B, beaucoup de monde aussi, mais des toilettes fort simples, sans apparat et sans prétention.

Sur le champ de courses, un grand nombre de voitures.

C'est là que sont nos demi-mondaines, coquettement attifées, elles aussi, et huchées sur leurs équipages, d'où elles suivent avec intérêt les péripéties des courses.

Beaucoup de jeunes gens papillonnent autour, quémandant des sourires et offrant du Champagne.

Sur la digue, absence presque complète de spectateurs.

Est-ce que les « masses » se désintéresseraient de ces luttes ?

Je le croisais presque. On raconte qu'à Londres, il n'y a pas un ouvrier qui, le jour du derby, ne puisse donner la cote de chaque cheval et indiquer ses préférences.

M'est avis que nous n'en sommes pas là. C'est tout au plus si, dans l'enceinte, quelques parieurs fondent des espérances sur Figaro II et sur Arsiné.

La plupart se contentent de poulé. Les bookmakers n'ont pas l'air de faire merveilleusement leurs affaires.

Enfin, il est deux heures et demie. La cloche retentit.

Le piste est vide. Mais voici que sortent de derrière les cotteaux de Fourvières et de la Croix-Rousse d'immenses nuages noirs, qui s'avancent menaçants.

Il est facile de prévoir qu'un orage se prépare et que... ceci tuera cela.

N'importe ! on se prépare à voir les courses, et on ne prend nul souci du temps.

PREMIÈRE COURSE. — Prix des haras, 2,000 francs. Distance : 2,500 mètres. 2 chevaux inscrits.

O désappointement ! Un seul partant ! C'est Barcarolle à M. André, qui n'a aucune peine à gagner le prix.

A ce moment, un adroit filou est pincé par un non moins adroit agent, au moment où il avait la main dans la poche d'un voisin.

Il est emmené au milieu des haies de la foule. Décidément, si les anglais ne nous envoient pas leurs chevaux, et moins ils nous envoient leurs pick pockets.

C'est une compensation. DEUXIÈME COURSE. — Prix du Grand-Camp, 1,500 francs, 2,000 mètres. 2 chevaux inscrits.

Comme précédemment, un seul partant. C'est Etolie à M. Jennings. Etolie est proclamée victorieuse. Naturellement.

Les nuages s'amoncellent toujours ; quelques coups de tonnerre retentissent au loin. Mais on ne se laisse pas décourager pour si peu.

D'ailleurs, voici le grand prix qui va être couru.

Les paris s'animent un peu. Purlant les habitués du lieu savent qu'il n'y a plus un crack sérieux à mettre en ligne, et que le grand prix, tout grand prix qu'il est, ne va pas donner lieu à une de ces luttes mémorables comme celles de Butard contre Dancaster ou de Grémone contre Barbillon.

L'argent des parieurs se dirige vers Figaro II à M. Aumont, et vers Arsiné à M. Jennings.

Mais la TROISIÈME COURSE va commencer. 3. Grand prix de la ville, — 10,000 francs, 2,500 mètres. — 12 chevaux inscrits, six partants : Louvigny, Exilé, Figaro II, Emerance, Barcarolle et Arsiné.

Emerance, qui appartient à M. Aumont, comme Figaro II, arrive troisième. Peu d'intérêt à cette course.

Mais le vent souffle déjà avec violence. La poussière va gêner les chevaux.

Le ciel est d'ailleurs absolument couvert, et aucun doute n'est permis sur la fin de la fête. Pourtant la QUATRIÈME COURSE est annoncée.

4. Prix du comité général : Steeple Chase handicap, 2,000 francs, 3,800 mètres. 7 chevaux inscrits, 6 partants : Nestor, Amadou, Amiral, M<sup>me</sup> de Cabourg, Corvette et Belvédère.

Course molle au possible. Nestor II au baron Finot, se dérobe à la première haie.

Amadou prend la corde au départ et arrive premier de vingt longueurs sur Amiral, et de trente sur Belvédère.

Voici que, cette fois, le vent se déchaîne avec fureur.

Il est quatre heures et demie. La position n'est plus tenable. Une partie de la foule s'éloigne vivement et traverse le parc.

Quelques-uns se réfugient dans les cafés d'alentour, qui se sont pas nombreux du reste.

La majeure partie des spectateurs continue la route à pied.

M. Ducros et sa famille part

ces deux inscrits a été opérée d'office sur la liste électorale du 6<sup>e</sup> arrondissement.

M. Testa, intendant militaire, chef de services administratifs auprès du gouverneur de Lyon, est désigné pour l'inspection administrative, en 1874, du 24<sup>e</sup> arrondissement.

Voici quels sont les corps de troupes qui seront inspectés par lui :

- Le personnel des fonctionnaires de l'intendance, des officiers de santé et d'administration du service territorial de la place de Lyon (y compris celui du camp de Sathonay).
1<sup>er</sup> div. — 6<sup>e</sup> brig. de cuirassiers : 11<sup>e</sup> de cuirassiers, Lyon. — 12<sup>e</sup> de cuirassiers, Lyon.
4<sup>e</sup> brig. de hussards : 5<sup>e</sup> de hussards, Lyon. — 10<sup>e</sup> de hussards, Lyon.
7<sup>e</sup> compagnie d'ouvriers d'artillerie, Lyon.
7<sup>e</sup> section d'ouvriers militaires d'administration, Lyon.
8<sup>e</sup> section d'ouvriers militaires d'administration, Lyon.
6<sup>e</sup> section d'infirmiers militaires, Lyon.
Compagnies de gendarmerie du Rhône et de l'Ain.
Prisons militaires, Lyon (fort Ste-Foy).
Les compagnies du train des équipages stationnées dans le département du Rhône et au camp de Sathonay.

Un Lyonnais nous adresse la note suivante :

Lorsqu'on entre dans le monument élevé à nos pères qui ont péri pendant et après le siège de Lyon, l'on voit à droite un cénotaphe érigé il y a peu d'années. Il devait être primitivement sculpté dans le marbre, il l'a été dans une simple pierre blanche, mais avec de riches ornements.

L'emplacement qu'il occupe est devenu un dépôt de charbon enlaidissant tout autour de l'urne funéraire et du cénopie qui la supporte, aussi bien que sur le lion couché au bas.

Le demandeur si telle était la destination première de ce monument ?

On lit dans le Salut public :

Un bolide très-remarquable a été aperçu hier soir, à neuf heures quinze minutes précises, traversant le ciel de l'ouest à l'est à environ trente degrés d'élévation au-dessus de l'horizon sud.

Ce bolide émettait une lumière extrêmement brillante, laissant une traînée lumineuse très-dense, qui s'accompagnait dans sa course, sur une longueur d'environ deux degrés, puis cessait brusquement. D'une couleur verte très-prononcée, la lumière passait par une série de dégradations de teintes, jusqu'au jaune foncé au bout de la traînée.

Ce bolide a commencé à paraître un peu au-dessus de la lune, qui s'approchait à ce moment-là de son coucher, puis a disparu au sud-est, en émettant des gerbes d'étincelles après une course sensiblement parabolique d'une durée approximative de 25 à 30 secondes.

Il devait passer dans des régions très-éloignées de l'atmosphère et présenter une masse considérable, car des observations faites à Perrache et à Caluire, c'est-à-dire à 5 ou 6 kilom. au moins, en droite ligne ont donné le même résultat quant à son éclat, sa vitesse, son volume et la direction de sa trajectoire.

Les agents des finances étant actuellement chargés de recouvrer les amendes et condamnations pécuniaires, le ministre des finances leur laisse, en général, une certaine latitude pour accorder des délais aux condamnés.

Mais cette tolérance leur est interdite à l'égard des journaux ou écrits périodiques. Une circulaire vient de leur prescrire de veiller à l'exécution rigoureuse des dispositions de la loi du 6 juillet 1871, établissant que tout journal ayant encouru, dans la personne de son gérant ou celle de l'auteur d'un article incriminé, une condamnation à l'amende et des réparations civiles affluant son cautionnement, sera tenu de satisfaire à ces condamnations dans un délai de quinze jours à partir du jour où elles seront définitives, ou de cesser sa publication.

Les trésoriers généraux devront, en conséquence, informer les parquets toutes les fois qu'un journal condamné à l'amende ne sera pas libéré dans le délai de quinze jours.

Il est question de fonder, dans chaque département, une société d'historiographes qui aurait pour but de rechercher, dans les dépôts publics, tous les documents historiques, biographiques, littéraires, artistiques, etc. ; de faire faire des copies des pièces originales que possèdent les particuliers ; enfin de recueillir toutes les traditions orales, tous les témoignages inédits et inconnus ailleurs que sur les lieux mêmes.

Former dans chaque département une société pour recueillir les documents de l'histoire, voilà une idée excellente, dit la Revue des Autographes, de M. Gabriel Chavary, et dont la réalisation serait féconde en résultats. Ce qui a manqué, en effet, jusqu'à ce jour, ce ne sont pas les écrivains sur nos provinces, mais un ensemble de matériaux bien classés, commodément à consulter, pouvant servir de base à leurs travaux. Ces collections privées, plus vivantes que les archives publiques dans leur organisation, en seraient comme le vestibule. Elles donneraient un grand essor aux études historiques dans nos départements.

Un concours pour les emplois d'élèves du service de santé militaire s'ouvrira à Paris le 24 août 1874 ; Lille, le 31 ; Nancy, 3 septembre ; Besançon, 6 ; Lyon, 9 ; Marseille, 13 ; Montpellier, 16 ; Toulouse, 20 ; Bordeaux, 24 ; Rennes, 28.

Le programme des conditions à remplir est déposé à la préfecture, 4<sup>e</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau, où il sera communiqué aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

Une artiste lyrique qui a laissé d'excellents souvenirs dans notre ville, M<sup>lle</sup> Adeline Lambe, est décédée la nuit dernière, à Toulouse, après de cruelles souffrances.

Le numéro du 21 juin de Lyon-Théâtre contient la biographie et la photographie de M. A. Lévy, professeur au Conservatoire.

Isère. — La Cour de Grenoble vient de faire une application récente des dispositions de la loi et des principes de la jurisprudence en matière de responsabilité des gérants de journaux.

Aux termes de l'art. 8 de la loi du 18 juillet 1828, le gérant d'un journal est responsable de tout le contenu du journal et passible de toutes les peines portées par la loi à raison de la publication des articles ou passages incriminés.

Lorsque l'article incriminé contient une diffamation envers un simple particulier, la jurisprudence de la Cour de cassation considère le gérant comme le co-auteur du délit ou de la diffamation ; elle lui dénie le droit d'invoquer sa bonne foi comme moyen d'excuse ou d'acquiescement, de soutenir qu'il n'a pas eu l'intention de nuire, qu'il n'a pas lu l'article, que cet article a échappé à son attention, etc., etc.

En février dernier, le journal l'Union répu-

blitaine, de Valence, ayant inséré une lettre diffamatoire pour M. X., de Crest, le tribunal de Die a condamné le gérant de ce journal et repoussé les exceptions de bonne foi ou moyens d'excuse invoqués par lui.

Par arrêté du 12 juin courant, la cour de Grenoble a confirmé la décision du tribunal de Die. Il est à remarquer que dans son arrêt, la cour relève la circonstance que la simple lecture d'un article incriminé suffisait pour convaincre le lecteur, quel qu'il fût, qu'il y avait diffamation, ce qui ne permettait pas au gérant d'invoquer sa prétendue bonne foi.

JURA. — Jeudi, pendant l'orage qui a éclaté sur Lons-le-Saulnier, un jeune interne du lycée de cette ville, D..., âgé d'environ dix-huit ans, et qui allait passer cette année ses examens de baccalauréat, se trouvant dans le chemin de fer des Dombes, a été frappé par ce qu'on appelle un choc en retour de la foudre, et est devenu subitement aveugle.

La douleur a été chez ce jeune homme tellement intense, qu'il a été pris d'un accès subit de folie ; il voulait s'élaner sur ses voisins, et on a eu toutes les peines à le contenir. Arrivé au lycée, on lui a immédiatement administré tous les soins que nécessitait son état. On espère que cette cécité ne sera que momentanée.

GARD. — Les fraudeurs rendent la vie difficile aux employés d'octroi de Nîmes. Le douanier préposé au bureau du nouveau chemin d'Arles voit arriver, vers une heure du matin, une voiture qui ne veut pas s'arrêter. Il prend sa carabine et croise la batonnette devant le cheval.

Mais le conducteur donne un vigoureux coup de fouet au cheval qui part au triple galop pendant que deux autres individus qui rôdaient autour de la voiture se précipitent sur l'employé et lui appliquent un revolver sur la poitrine.

Ne pouvant résister à cette agression, l'employé a battu en retraite pendant que les deux individus s'éloignaient. Le lendemain, vers la même heure, au chemin de Beaucaire, une autre voiture passait devant le bureau d'octroi sans s'arrêter.

L'employé ayant voulu saisir la bride du cheval a été pris à bras le corps par un individu, pendant qu'un autre lui portait deux coups de bâton sur la tête avec une violence telle qu'il a été obligé de lâcher la bride du cheval.

Inutile d'ajouter que la voiture s'est éloignée rapidement et que les deux agresseurs ont pris la fuite.

Ces jours derniers, sur le chemin de Sauve à Nîmes, en face le bureau d'octroi, une voiture jardinière vide versait sur un clavier, entraînant dans sa chute les deux hommes qui se trouvaient sur le siège.

Les employés d'octroi, qui ne se doutaient de rien, s'empressèrent d'accourir, et relevèrent les deux individus dont un avait eu le bras cassé dans la chute. Pendant ce temps, une autre jardinière chargée de contrebande passait à fond de train devant le bureau d'octroi sans s'y arrêter.

Les employés essayèrent, mais inutilement de la rattraper. Quelques jours plus tard, le blessé, pressé de questions par le docteur qui le soignait et lui demandait comment, en plein jour, ils avaient pu verser sur le chemin qui est, du reste, assez large, raconta qu'il était de connivence avec les contrebandiers qui montaient la jardinière chargée de contrebande.

Il avait, paraît-il, été convenu que la jardinière vide marcherait la première, et qu'arrivée au bureau d'octroi, on la ferait passer sur un tas de pierres qui se trouvait au bord de la chaussée, en face le bureau d'octroi, afin d'occasionner le versement du véhicule, et que, pendant que les employés accourraient pour leur porter secours, la seconde jardinière chargée de contrebande, qui suivait, passerait à toute vitesse sans s'arrêter.

Le plan a parfaitement réussi ; seulement, au moment où la voiture versait, un des deux contrebandiers n'a pas su calculer son élan pour sauter sur son siège et s'est, en tombant, cassé le bras.

VAR. — On écrit de Toulon, 20 juin : Hier vendredi, dans la matinée, le feu a éclaté dans les forêts des Mores qui, partant du territoire de la commune d'Hyères, s'étendent sur notre littoral jusqu'à la rivière du Var.

Au moment où la dépêche réclamant des secours arrivait à Toulon, 180 hectares de collines boisées avaient été déjà dévorés par les flammes.

On craint pour les forêts de chênes lièges qui sont une des principales richesses de notre département.

Aujourd'hui, à cinq heures du soir, on conservait encore l'espoir de les sauver de ce grand désastre.

M<sup>me</sup> Tavernier CÉLÈBRE SOMNAMBULE DE PARIS de passage à Lyon, donne des consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, rue de l'Hôtel-de-Ville, 67, au deuxième étage au-dessus de l'entresol, porte à gauche.

M<sup>me</sup> TAVERNIER lit les lignes de la main.

SOIES ET SOIERIES.

REVUE DE LA SEMAINE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

Le cours des soies s'est subitement raffermi au milieu de la semaine, sous l'impression des nouvelles annonçant la clôture inattendue des marchés de cocons, qui se sont terminés en hausse.

La rapidité avec laquelle la récolte s'est faite, la simultanéité des envois de cocons sur les marchés ont fait croire à une récolte supérieure à ce qu'elle était réellement ; d'un autre côté, le moindre rendement des cocons à la baigne est aujourd'hui un fait acquis dont on doit tenir compte. Mais, malgré ces restrictions, il ne faut pas oublier que tous les renseignements s'accordent pour affirmer une récolte supérieure à celle de l'année dernière.

Les mauvaises nouvelles des derniers jours sont enfin venues dans l'intérêt des filateurs pour n'être pas plus ou moins exagérées. La reprise qui se manifeste aujourd'hui sous ces influences intéressées ne repose donc pas sur une amélioration du marché de l'étoffe, c'est pourquoi elle nous inspire peu de confiance. L'avenir du marché soyeux ne réside plus, en effet, dans le prix plus ou moins élevé de la matière première ; il repose avant tout sur la consommation des soieries. Toute la question est de savoir si nos étoffes trouveront cette année des débouchés nouveaux et importants pour absorber ce que nous produisons déjà et ce que nous serons tentés de produire, poussés par le bon marché de la soie.

Si la campagne qui s'ouvre n'est pas meilleure que celle qui finit pour la soierie, les cours de la matière première, si bas soient-ils, devront

encore baisser, car, on ne saurait trop le répéter, c'est toujours la consommation qui dicte les prix et domine le marché par la loi de l'offre et de la demande.

Il s'est fait peu de ventes en soieries sur banque cette semaine ; les maisons américaines ont donné quelques commissions, elles espèrent une saison moyenne. Les maisons anglaises s'abstiennent ; elles attendent de savoir si la baisse est ou non arrêtée ; la reprise qui commence à se manifester les fera sans doute sortir de leur expectative.

Les tableaux de l'administration des douanes pour les cinq premiers mois indiquent un ralentissement très-sensible dans nos exportations de soieries. Elles sont descendues de 224 millions de francs en 1873 à 178 millions de francs en 1874 ; ces chiffres s'expriment même pas toute la diminution de la valeur de nos envois à l'étranger, car le prix des soieries pendant ces cinq derniers mois a été beaucoup inférieur à ce qu'il était en 1873 ; il faudrait diminuer de 15 0/0 environ le second chiffre pour avoir la proportion exacte des valeurs des soieries exportées.

La plupart des articles de soieries accusent une décoloration à l'exportation. Voici les principaux :

Table with 2 columns: 1874, 1873 (Values in millions of fr.). Rows include Soieries unies pures, mélangées, Tulle, Passementerie de soie pure, Rubans de soie pure, Autres articles, Total.

On nous écrit de Milan que sous l'impression des nouvelles défavorables sur le résultat final de la récolte à peine égale, les prix se sont élevés de 3 à 4 0/0, non-seulement pour les ouvrés mais encore pour les grèges.

Les demandes de la fabrique se heurtent à des mises hors vente, en sorte que les affaires traitées n'ont pas été très-nombreuses ; les positions se sont retournées, les détenteurs se tiennent aujourd'hui sur la réserve, et ont pris la place des acheteurs qui, la semaine précédente encore, leur dictaient la loi. On cite les prix suivants pratiqués jeudi et vendredi :

Grèges de Frioul 9 1/2, 77 livres, grège de Trente 9 1/2 75 livres ; trames 22/28, bonnes courantes, 85 à 86 livres. Trames tris 21/25, jutes beltes 32/36, 83 à 85, beaux organzins 22/26 et 18/22, 86 livres.

Notre fabrique ne saurait trop se mettre en garde contre la panique qui se manifeste au-delà des Alpes. Tout en faisant la part des déceptions soit sur la récolte, soit sur le rendement des cocons à la baigne, la récolte actuelle sera encore, il y a tout lieu de le croire et nous ne saurions trop le répéter, supérieure à celle de l'année dernière ; n'oublions pas enfin que cette récolte vient s'ajouter à des existences considérables que les campagnes antérieures ont accumulées sur tous les grands marchés soyeux. L'union des marchands de soie de Lyon, résume ainsi dans son dernier bulletin sur la récolte, les derniers avis qui lui sont parvenus :

FRANCE. Var. — Récolte terminée ; bonne récolte en cocons jaunes, prix moyen 5 fr. 50. Bouches-du-Rhône. — Récolte terminée, récolte moyenne, cocons verts mélangés 4 fr. à 4 fr. 25. Vaucluse. — Récolte terminée ; récolte moyenne, cocons jaunes bons, de 5 fr. à 5 fr. 50 ; verts, de 4 fr. à 4 fr. 25, très mélangés.

Côtes-du-Nord. — Les marchés ont été abondamment pourvus, les cocons jaunes nombreux, bons, très recherchés, de 5 fr. 50 à 6 fr. 25 ; japonais, mélangés en général, de 4 fr. à 4 fr. 50.

Arèche. — Récolte moyenne ; peu de jaunes, 5 fr. 25 à 5 fr. 50 ; cocons japonais, qualité peu satisfaisante, 4 fr. 10 à 4 fr. 25.

Drome. — Récolte assez bonne comme quantité et qualité ; composée principalement de cocons japonais ; les prix se maintiennent entre 4 fr. et 4 fr. 35.

Isère. — Récolte moyenne en cocons japonais, 4 fr. 10 à 4 fr. 30.

ITALIE. Piémont, Lombardie et Vénétie. — On avait cru, dans ces pays, à une récolte extrêmement abondante ; mais elle se termine avec des déceptions, aussi bien comme quantité que comme qualité ; c'est ce qui explique la hausse de ces derniers jours pour les bons cocons, en Piémont surtout.

Toscane. — Grâce à la réussite des graines de race indigène qui composent la presque totalité des plantations, ce pays a eu une très-bonne récolte en cocons jaunes, de bonne qualité, cocons verts, 3 fr. 50 à 4 fr. 25, jaunes, 4 fr. 50 à 5 fr. 25.

Romagne. — Récolte ordinaire, composée de cocons jaunes, de bonne qualité, et de japonais mélangés ; cocons verts, 3 fr. 50 à 4 fr. 25, jaunes, 4 fr. 50 à 5 fr. 25.

Naples et Sicile. — Récolte moyenne en cocons jaunes, bons, et japonais mélangés ; jaunes, 4 fr. 30 à 4 fr. 80 ; verts annuels, 3 fr. 30 à 3 fr. 80.

LEVANT. Bonne récolte en général.

Nouvelles du Matin

PARIS (Correspondance spéciale du Journal de Lyon.)

21 juin.

Le vote d'hier était prévu ; la défection des bonapartistes devait déterminer une différence de 60 voix sur le vote de la proposition Bardoux, et l'amendement Clapier a précisément rallié tous les députés qui avaient repoussé l'amendement Bardoux, plus les bonapartistes, plus une quinzaine de membres du centre et de la droite que l'intervention du gouvernement a probablement entraînés. On savait, en effet, que M. de Fourtou ferait implicitement en expliquant une question ministérielle de l'adoption de l'amendement et il est clair que des députés naturellement hésitants n'ont pas voulu jeter l'Assemblée dans une nouvelle crise, au moment même où la commission des Trente délibère sur la proposition Casimir-Périer.

Après le vote, beaucoup de députés, croyant que tout était fini, s'étaient embarqués pour la gare ; mais pendant ce temps la minorité de la commission de décentralisation retirait le projet de loi qu'elle avait repris l'avant-veille et que M. Paris reprenait à son tour, afin de faire voter sur l'ensemble, ce que la gauche voulait justement éviter.

Comme ce vote sur l'ensemble aurait pu avoir lieu sans désemparer, chaque parti a tâché de rattrapper les absents et envoyé des émissaires à leur poursuite, en sorte que les députés qui arrivaient à la gare y trouvaient les émissaires venus à fond de train et repartaient aussitôt pour l'Assemblée.

Ce double mouvement d'allants mal informés et de revenants avertis, avait une allure de cirque assez originale. Matériellement les revenants n'ont pas eu même à toucher terre, le scrutin sur l'ensemble ayant été renvoyé à lundi.

On se demande ce que fera la gauche : votera-t-elle pour qu'on passe ou pour qu'on ne passe pas à une troisième délibération ? car le scrutin sur l'ensemble ne peut avoir d'autre

conséquence après la deuxième délibération. Les uns pensent qu'ils faut voter contre l'ensemble, afin de revenir, par la nomination des maires, à la loi de Broglie qui n'attribue cette nomination au gouvernement que jusqu'en janvier prochain ; les autres proposent, au contraire, de passer à un troisième délibération, afin de combattre de nouveau et peut-être de faire écarter par l'Assemblée, mieux inspirée, l'amendement de M. Clapier. Je crois cependant que la voie la plus naturelle, la plus aisément comprise du public, sera finalement suivie : on votera contre l'ensemble de la loi.

Mais quel est au juste cet ensemble, après l'éroulement complet de l'œuvre de la commission ? Un député faisait remarquer hier, dans le train de retour, qu'il ne reste absolument rien des articles proposés par la commission que les articles votés malgré elle et contre elle, des articles purement négatifs ; en sorte que l'ensemble qui va être soumis demain à une épreuve finale, se compose en réalité de quatre articles ainsi conçus :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il n'est rien changé à l'âge des électeurs municipaux.

Art. 2. — Il n'est rien changé à l'intervention des plus imposés.

Art. 3. — Il n'est rien changé au mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux.

Art. 4. — Il n'est rien changé à la loi de nomination des maires.

Ainsi, on se trouve avoir fait une loi pour dire qu'il ne serait rien changé aux lois existantes. Il ne valait pas la peine de la discuter, et il ne valait pas la peine de la voter.

S'en entretenait aussi du succès de... mésestime qu'avait remporté M. de Fourtou dans le cours de sa harangue.

Au moment où il disait : « Les deux grands maux de notre pays, c'est d'une part l'affaiblissement du principe d'autorité, et d'un autre côté, l'abaissement des caractères. »

La gauche a souligné ces derniers mots par une véritable explosion d'applaudissements : l'orateur en a été littéralement écrasé, à ce point qu'il a renoncé de lui-même à développer ce point de vue peu rassurant. Le plus curieux, c'est que la droite, qui avait naïvement esquissé elle aussi quelques applaudissements, s'est brusquement arrêtée quand elle a vu l'enthousiasme ironique de la gauche.

M. de Fourtou est, j'en suis sûr, le plus honnête homme du monde ; mais il ne doit pas s'étonner de cette exécution, s'il réfléchit en passant sans explication et sans motifs apparents du centre droit à M. Thiers, de M. Thiers à M. de Broglie et de M. de Broglie à M. de Cisey, on s'expose à être mal compris d'un peuple amoureux de la logique.

De la commission des Trente, on continue à ne pas savoir grand-chose : les uns disent qu'elle se fait parce que le centre droit et le centre gauche gauche négocient ; les autres déclarent que si elle a voté le huis-clos, c'est qu'elle veut dissimuler le spectacle de ses irrésolutions et éterniser le débat sans avoir l'ailaillon d'une discussion dans les journaux. Si cette version était la vraie, la proposition de M. Casimir-Périer serait entrée comme le projet Dufaure ; mais en ce cas, la minorité refuserait de servir la majorité, et nous aurions des protestations, tout au moins des renseignements de ce côté.

Madrid, 20 juin, soir. Un mieux persistant est signalé dans l'état de M. Goulard.

On assure que M. Camacho présentera le budget des recettes, s'élevant à 2,700 millions de réaux. On assure aussi qu'il se propose de mettre le tabac en régie, d'imposer le sel, d'augmenter le droit du timbre et de mêler une partie des droits d'octrois pour le Trésor public.

Le ministre des finances projeterait également la suppression des intérêts des dettes, mais il accorderait, en échange, un amortissement mensuel de 30 millions de réaux.

Rome, 21 juin. Ce soir, après le Te Deum chanté à l'église Saint-Pierre, à l'occasion de l'élévation du pape, quelques centaines de personnes ayant aperçu le pape à une fenêtre du Vatican ont agité leurs mouchoirs.

Quelques personnes, on suppose que ce sont des anciens gendarmes pontificaux, ont crié vive le pape-roi ! L'un d'eux a été arrêté ; cinq autres arrestations ont été opérées.

La foule s'est dispersée ensuite paisiblement. Les bersagliers ont occupé la place qu'ils ont fait évacuer. Le pape, aussitôt après cette démonstration, a quitté la fenêtre.

Manchester, 20 juin. Une grande démonstration en faveur des ouvriers agricoles grévistes a eu lieu aujourd'hui.

Une procession de 20,000 membres des différentes associations ouvrières, a parcouru la ville paisiblement.

Des résolutions en faveur du principe des unions ont été adoptées ; des souscriptions ont été faites.

Berlin, 20 juin. La Gazette de l'Allemagne du Nord parlant de la réunion générale de l'Association des catholiques allemands à Mayence, dit que les résolutions prises dans cette réunion prouvent que l'on est résolu à Rome à continuer la lutte contre l'Allemagne.

Elle ajoute que les gouvernements, et en particulier le gouvernement prussien ont, par conséquent, pour devoir d'employer tous les moyens légaux contre un parti militant hostile à l'empire et à l'autorité gouvernementale, pour sauvegarder la dignité et l'indépendance de l'Etat.

Brême, 20 juin. Le prince royal de Prusse, dans le banquet qui lui a été offert par le Sénat, a porté un toast à la libre ville impériale allemande de Brême, qui vient de fournir un nouvel et éclatant témoignage à l'appui de sa vieille renommée de cité hospitalière, en même temps qu'elle a manifesté le vif intérêt qu'elle porte à l'agriculture.

Le prince a porté ensuite un autre toast au Sénat et à la bourgeoisie de Brême. Il a signalé l'importance considérable des services rendus par l'agriculture, laquelle, dans les temps de trouble et de guerre, offre souvent le seul espoir de voir succéder un avenir meilleur. Le prince a conclu en ces termes.

Je remercie les exposants des pays étrangers et je les prie d'emporter dans leur patrie la conviction que nulle part plus que dans l'empire allemand ressuscité, on ne nourrit le désir ardent et sincère de poursuivre, sous les

lui parlait de M. de Goulard : « Ah ! il meurt à la peine ; il n'a pas pu supporter l'échec de ses tentatives patriotiques. Si vous saviez comme tout cela est désespérant, et comme on est vite fatigué de s'agiter pour faire quelque chose au milieu de gens qui ne veulent rien faire. »

Le congrès convoqué par le gouvernement russe par la rédaction d'un code international des lois de la guerre se réunira à Bruxelles le mois prochain. Le gouvernement français, dont la situation vis-à-vis de l'Allemagne est devenue fort délicate depuis la guerre, y sera officiellement représenté. La besogne de notre plénipotentiaire ne sera pas des plus faciles ; il aura à défendre d'abord le droit des simples citoyens dans leur pays envahi, et ensuite à ménager les susceptibilités du cabinet de Berlin dans une matière particulièrement scabreuse.

Il est probable, en effet, que la Prusse voudra, par exemple, faire proscrire l'intervention des francs-tireurs et peut-être même des gardes nationaux, conformément à des préventions bien connues. La France sera obligée de protester au nom des nécessités et des droits de la défense nationale, qui doit encore rester possible après la disparition des armées régulières.

L'attitude de la Russie sera curieuse à noter dans ce conflit que les habitudes de la diplomatie rendront sans doute tout à fait court-tois.

M. Jules Janin est mort non d'une attaque de goutte, mais d'une apoplexie séreuse. Ses obsèques doivent avoir lieu demain à Passy. Le corps sera transporté le lendemain à Evreux dans une sépulture de famille. Quatre discours seront prononcés dans le jardin du presbytère de Passy. M. Cuivier-Fleury, membre de l'Académie française et rédacteur du Journal des Débats, parlera à ce double titre. Vous vous souvenez qu'il a répondu à Jules Janin dans la séance de réception.

M. de Goulard va, paraît-il, beaucoup mieux. Je passe sans transition à la nouvelle du mariage de M. Montigny, directeur du Gymnase, avec sa jeune et jolie pensionnaire M<sup>lle</sup> Legault. C'est pour la seconde fois que M. Montigny a l'esprit de cueillir la plus belle fleur de sa troupe : vous savez qu'il avait épousé en premières noces M<sup>lle</sup> Rose Chéri.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour la proposition d'établir la monarchie.

Paris, 22 juin, 8 h. matin. Le Soleil, parlant de la déclaration de l'Union, affirmant que le programme du comte de Chambord n'est pas modifié, dit que cette déclaration rend impossible toute négociation nouvelle avec les groupes de la droite pour

gnes, qui laisse dans notre pays plus de quatre-vingt colons d'un seul coup. Ces militaires ont pensé sans doute que les travaux du chemin de fer qui vont être entrepris de Bone à Guelma par la compagnie Gouin donneraient à notre ville un certain bien-être et de l'ouvrage aux ouvriers. Leur espoir ne sera pas déçu.

Avant-hier, dit le Courrier de Verdun, deux jeunes gens de Vatronville ont amené à la sous-préfecture sept magnifiques louveteaux de la plus belle venue et âgés d'environ vingt jours. Les personnes qui ont vu ces jeunes animaux ont pu s'assurer de la réalité d'un fait considérable par beaucoup de monde comme incontestable, c'est la présence dans cette portée du chien-loup.

Cet animal de la même taille que ses frères, avait la tête un peu plus grosse, aboyait comme un chien quand on le touchait, tandis que les autres ne disaient rien. On sait que le chien-loup est étranglé par la louve la première fois qu'elle mène ses petits boire à un ruisseau.

BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL SITUATION GÉNÉRALE.

MARCHÉ AUX GRAINS ET AUX FARINES DE LA PLACE DE LA MAIRIE A LA GUILLOTIÈRE ET AU LOUVRE, A LYON

Samedi, notre marché s'est ressenti des offres nombreuses de blés étrangers; l'approche de la récolte rendant les acheteurs plus craintifs, et, d'un autre côté, les détenteurs voulant vendre les blés qui leur restent, la vente a été lente, et la

baissa a continué s'accroissant même à la fin du marché. Farines premières se sont vendues au commerce de 64 fr. 50 à 65 fr. 50 le sac de 125 kil. Farines rondes de consommation de 59 à 60 fr. 50.

Blés de pays, de choix, 38 fr. 50 à 39 fr. les 100 kilog. Quant aux blés étrangers, ils ont subi une baisse de 2 et 3 fr. par 100 kilog. et sont achetés de 35 à 37 fr.

Seigle. — Il y a peu d'affaires et il se fait le prix de la semaine dernière. Orge. — Les affaires ont peu d'activité à 28 et à 29 fr. Avoines. — Se paient couramment 27 et 28 fr. les 100 kilog.

Issues ou gros son. — Les affaires sont assez actives à 16 et à 16 fr. 50 les 100 kilog. dans la toile des acheteurs en gare de la ville ou au quai du Rhône ou de la Saône.

MARCHÉ EN GROS DE LA MAIRIE DES CORDELIERS. Notre halle était un peu malue approvisionnée que les semaines précédentes. Les affaires sont encore assez actives aux prix suivants:

Ce factorat malgré les apports importants de la culture est toujours assez bien approvisionné en asperges, déjà les melons et les abricots nous arrivent en quantité, mais à des prix fort rémunérateurs pour l'exportateur.

Poires doyné de juillet, commencent à nous arriver en grande quantité et se sont vendues: 1<sup>re</sup> qualité, de 70 à 80 fr. les 100 kil. 2<sup>e</sup> qualité, de 60 à 70 fr. Seulement ces dernières étaient encore peu attrayantes.

Amandes fraîches des dames, du Midi, de 90 à 100 fr. les 100 kil. Melons-cantaloup noir des Carmes, assez beaux, de 12 à 16 fr. les 2 pièces.

Melons-cantaloup de 28 jours, plus petits que les précédents, de 4 à 6 fr. les 2 pièces. Légumes frais. Pommes de terre ratées, de 30 à 32 fr. les 100 kil.

Pommes de terre rondes assez belles de 24 à 25 fr. les 100 kil. Haricots de pays, noir hâtif des Belges et hâtif de Hollande, fins, de 90 à 100 fr. les 100 kil.

Choux-neur nain hâtif d'Erfurt et Lenormand à pied court, de 2 à 4 fr. la douzaine, suivant grosseur. Asperges violettes de Hollande et tardives d'Argentan, d'une belle grosseur, de 3 fr. 75 à 4 fr. les 4 bottes.

Section de la volaille et du gibier. Cette semaine, notre vente à la criée a été peu approvisionnée, les expéditeurs de la campagne étant occupés à lever leurs fourrages et à vendre leurs cocons.

Saumons. — D'une grosseur moyenne, se sont vendus de 25 à 30 fr. Les plus petits, de 20 à 25 fr. la pièce. Soles. — Assez fraîches, ordinaires, de 14 à 15 fr. la manne.

Turbots. — Moyens, de 6 à 6 fr. 50 la pièce. Truites. — Petites, de 5 à 6 fr. pièce. Depuis quelques semaines, on constate que notre halle est moins abondamment approvisionnée, chacun s'en demande la raison.

Les uns disent que c'est l'effet de la grande chaleur et de la sécheresse, les autres croient que nos cours ne sont pas assez rémunérateurs pour les producteurs, tandis qu'un certain nombre prétendent que c'est parce que les facteurs des ventes à la criée doivent être mis dans quelques jours en adjudication au plus offrant.

Les facteurs, croyant, d'après leur nomination, être dans leur droit de protester, négocient un peu la demande à l'exportateur. Il y a une petite baisse sur les vins et la viande, les autres cours restent sans changements.

TH. DENIS. Membre de la société des Agriculteurs de France. CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES Lyon, 20 juin

Table with columns: SOIERIES, NOMBRE, FRANCE, ESPAGNE, PIÉMONT, ITALIE, BRÉSIL, ÉTATS UNIS, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include various silk types and their weights.

Table with columns: BALLETS PESÉS, NOMBRE, FRANCE, ESPAGNE, PIÉMONT, ITALIE, BRÉSIL, ÉTATS UNIS, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include various silk types and their weights.

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT. Rows include weather observations for different locations.

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT. Rows include weather observations for different locations.

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT. Rows include weather observations for different locations.

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT. Rows include weather observations for different locations.

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT, VENT. Rows include weather observations for different locations.

LIQUIDATION Lampes et suspensions, flambeaux, candélabres, bougeoirs, objets de fantaisie, garde-meuble, chaises, pelles et pièces. 9, RUE SAINT-PIERRE, 9, LYON Magasins à louer. — Agencements à vendre. 3280

AGENCE GÉNÉRALE de PUBLICITÉ V. FOURNIER 14, RUE CONFORT, 14 fermier général des murs de refend de la ville de Lyon. — Affiches peintes à l'huile directement sur mur ou sur toile, depuis 10 fr. le mètre carré, peinture comprise. — Plus de deux cents emplacements au choix. Affichage général.

Volontariat d'un an Leçons particulières de latin, d'italien et de français, par M. Meyrin, ex-professeur de l'Université, rue Saint-Jean, 64, Lyon.

DOCTEUR MOURGUE dentiste 15, RUE DE LYON, 15 IMP. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

ON DEMANDE A REPRÉSENTER Une personne connaissant parfaitement la place de Paris et l'exportation demande la représentation d'une maison importante. S'adresser à MM. CHAPEL et Co, 41, rue de Provence, Paris. 3291

A CÉDER pour cause de santé une fabrique de sirops et spécialités de liquors du premier choix, prix 2,000 fr. Location 320 fr. S'adresser par écrit aux initiales R. Fournier, 4, rue Confort. 3206

FILTRES PORTATIFS pour tous liquides. FONTAINES - FILTRES 4, rue Bat-d'Argent, LYON. 3205

GUÉRISON instantanée des maladies les plus anciennes par l'Injection Barroja, vraie infallible, et Le Rob dépuratif concentré au Dauphiné Métréon, le seul végétal succédané du Mercure, 115, cours Lafayette, Lyon. 2462

DÉPURATIF DU SANG Le sirop concentré de Sainpierre guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acrétes, des humeurs, Vices de sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes. Lyon, pharmacie de Ph. Quec, rue de la Préfecture, 5. 2368

MALADIES Nouveau traitement du docteur POITREAU SIROP d'hyposphosphate-arsénié. Brochure explicative gratis. Prix: 4 fr. le flacon. Dépôt à Lyon: Cazeneuve et Lestra, rue Lanterne, 26. 3314

Etude de M<sup>e</sup> JULLIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, 4. VENTE AMIABLE et aux enchères D'UNE MAISON

située à Lyon, GRANDE RUE LONGUE, 3 comprenant caves voûtées, cinq étages et percée de trois ouvertures au rez-de-chaussée et de trois croisées à chaque étage. Revenu net: 3,000 francs. Adjudication au jeudi deux juillet mil huit cent soixante-quatorze, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Jullien, notaire.

Mise à prix: 40,000 francs. L'adjudication aura lieu même sur une seule enchère. Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> JULLIEN, dépositaire du cahier des charges. 3277

VITRERIE VERRES SPÉCIAUX POUR LIQUIDES VERRES GLACES ordinaires pour carreaux, de 9 à 12 millimètres, au mètre carré. Dépôt chez MM. FLACHAT et COCHET 2, rue Dunoir 3315

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Table with columns: DÉPARTS du Lundi 22 Juin au Lundi 29 Juin 1874. Rows include destinations like Naples, Alexandria, Bombay, etc.

Table with columns: DÉPART DE BORDEAUX. Rows include destinations like Sénégal, Brésil et la Plata, etc.

Enseignement Spécial PAR UN CAPITAINE EN RETRAITE Préparation aux écoles militaires et au volontariat d'un an. Cours et leçons particuliers. — S'adresser au bureau du journal.

AVIS F. DIDIER, médecin, traite par une méthode spéciale les maladies des femmes et les affections aiguës et chroniques des organes génitaux et urinaux des deux sexes. Cabinet de midi à quatre heures. — Consultations gratuites pour les indigents, tous les jours de sept à huit heures du matin. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 57, au 1<sup>er</sup>. 2787

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR Responsabilité limitée. — Capital: Vingt millions

LIGNE DE LA MÉDITERRANÉE AU BRÉSIL et à la Plata SERVICE DIRECT A GRANDE VITESSE Départs réguliers de Marseille le 15 et le 30 de chaque mois.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsiine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharmacien, lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies à Lyon, chez M. Favre, ph. place des Terreaux. 3187

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU AGUES OU CHRONIQUES LES PLUS REBELLES Dont le traitement aurait été infructueux Guéries radicalement par le ROB-SAVARES perfectionné

EAU TONIQUE ANTIPELLÉGRINAIRE DUCHEMARE aîné, chimiste, ROUEN Active la pousse des cheveux. Empêche leur décoloration. Détruit les pellicules. PRIX DU FLACON: 3 FR.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 19 JUIN 1874. Table with columns: Grains et Farines, Sulf, Savons, Spiritueux, Droguerie pour teinture et impression, Cacao, Huiles, Métaux.

BOURSE DE LYON — Lundi 22 Juin (de 11 heures à midi 1/2). Table with columns: RENTES ET ACTIONS, PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE, ACTIONS, OBLIGATIONS.

DÉPARTS DES TRAINS Service d'été. Table with columns: GARE DE PERRACHE, GARE DE LA CROIX-ROUSSE, GARE DE BOURG PAR TARARE.